

Association pour les Réfugiés du Calvados (**ARCAL**)



Obtenir un logement

Mis à jour le 14/07/2024

Si vous résidez sur le territoire français de façon régulière, vous avez le droit à un « logement décent et indépendant »¹. L'ARCAL peut vous accompagner pour déposer un dossier :

- Pour demander un **logement social** : un hébergement destiné aux personnes aux revenus limités, donc avec un loyer modéré
- Pour déposer un dossier de **location**, nécessitant un dépôt de garanti (une somme versée au propriétaire et utilisée en cas de dégradation du logement) et un garant (une personne qui s'engage à payer le loyer à votre place si vous ne le faites pas)

¹